

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE et DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

### Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction de Centre Aquatique du Brivadois se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application rentrera alors en vigueur à compter de leur affichage. En tant qu'utilisateur des services de l'établissement, l'abonné est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur du centre aquatique, qui définit les droits et les devoirs des usagés ainsi que les règles générales du site. Ci-après, les précisions concernent les formules et abonnements, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations, ainsi que les conditions relatives aux réservations en ligne.

### Art 2 Conditions d'abonnement (ou carte) et d'adhésion aux prestations

Les contrats (sous forme d'abonnement, stages ou cartes) souscrits couvrent la période (au trimestre ou à l'année de date à date et de septembre à juin pour l'école de natation).

La résiliation du contrat ne peut intervenir qu'à l'échéance contractuelle de celui-ci. La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du Centre Aquatique Nymphéa n'ouvre à l'abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement (y compris pour raisons médicales).

Le report ou la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

ATTENTION : les horaires d'ouverture du centre ainsi que les horaires des cours et des activités peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...). Enfin, Les cours d'école de natation ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés .

### Art 3 Caractéristiques des produits vendus

#### ▪ CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE		CARTE DE 10 ENTREES	
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE
Accès libre aux bassins + jacuzzi (+18ans).	Accès libre aux bassins et à l'espace détente.	Accès libre aux bassins + jacuzzi (+18ans).	Accès libre aux bassins et à l'espace détente.
Accès aux mineurs et majeurs.	Accès réservé aux majeurs.	Accès aux mineurs et majeurs.	Accès réservé aux majeurs.
Ticket vendu à l'unité.		La carte est nominative à l'achat mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage.	
Valable uniquement le jour de l'achat aux horaires d'ouverture.		Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue. (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résident sur les communautés de communes de Sénart.			

#### ▪ CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE	PASS 10 SEANCES*	PASS ANNUEL*
Accès aux ACTIVITES AQUAFITNESS, BEBES NAGEURS ou AQUABIKING.		ECOLE DE NATATION.
Accès aux mineurs et majeurs (Aquafitness et Aquabiking).		Accès aux mineurs et majeurs.
Séance vendue à l'unité Avec inscription préalable pour l'Aquabiking ou sans inscription pour l'Aquafitness et les Bébé-nageurs.	Pass nominatif Avec inscription préalable pour l'Aquabiking ou sans inscription pour l'Aquafitness et les Bébé-nageurs.	Pass nominatif.
Valable uniquement le jour de l'achat.	Valable 6 mois (Aquafitness et Aquabiking) ou 1 an (Bébé-nageurs). Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue. (ni reprise ni reportée ni échangée)	Une séance hebdomadaire de septembre à juin – hors Janvier, Février et jours fériés. Sur inscription.
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents sur les communautés de communes de Sénart.		Idem + prélèvements. Automatiques.

\*Non reportable, non cumulable et non remboursable sous quelque forme que ce soit.



Centre Aquatique NYPHEA  
48 allée des sports  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
tél : 01.64.13.67.20

SARL CICERON  
48 allée des sports  
77550 MOISSY CRAMAYEL

SARL au capital  
de 1500 €  
APE 9329Z



▪ CATEGORIE « ABONNEMENTS »

EQUILIBRE	EQUILIBRE +	PERFORMANCE	PERFORMANCE +	PLENITUDE
Accès illimité à l'espace aquatique jacuzzi (+18ans) pendant les horaires d'ouverture au public.	Accès illimité aux bassins et à l'espace Détente pendant les horaires d'ouverture au public.	Accès libre et illimité aux activités Aquafitness.	Accès illimité aux bassins + jacuzzi et à l'espace Détente pendant les horaires d'ouverture au public. Accès illimité aux activités Aquafitness.	Accès libre et illimité aux bassins et à l'espace Détente. Accès libre et illimité aux activités Aquafitness. 2 séances hebdomadaires d'Aquabiking. Les séances d'activité ne seront pas assurées pendant les jours fériés et les dimanches.
Mineurs et Majeurs.	Majeurs.			
Trimestriel ou annuel nominatif et non cessible, sans reconduction tacite.				Annuel nominatif et non cessible, sans reconduction tacite.
Début du contrat à compter de la date de souscription. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction.				
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat sauf en cas de paiement par prélèvements SEPA. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par chèques vacances ou par carte bancaire à l'accueil du centre. Présentation obligatoire d'un justificatif de domicile pour les personnes résidents sur les communautés de communes de Sénart. Paiement mensualisé – 1 <sup>ère</sup> mensualité + frais de dossier à régler lors de la souscription à un PASS au centre ou en ligne puis prélèvements effectués sur une durée de 11 mois maximum à compter du mois suivant la signature.				

**Art 4 Modalités d'achat**

Sur place à l'accueil du centre, aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée du Centre Aquatique Nymphéa.

La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant. Les formules d'abonnement sont souscrites de date à date. Les conditions tarifaires sont définies selon la durée retenue par le souscripteur.

**4.1 – Carte et Bracelet Mifare**

Lors de la souscription de tout abonnement, une carte et/ou un bracelet « mifare » sera remis à l'adhérent à l'accueil du Centre Aquatique Nymphéa. En cas de perte ou détérioration, la recréation d'une nouvelle carte sera facturée 2€ à l'adhérent, ou 6€ pour un bracelet, à payer au comptant à l'accueil du centre.

**4.2 – Option paiement différé**

**4.2.1 Paiement différé par prélèvement bancaire**

Par exception à l'article 3.1, l'adhérent pourra étaler le règlement dans le cas de l'achat de :

- Pass Plénitude (résidents et non-résidents de la Communauté de Communes de Sénart)
- Pass Equilibre et Equilibre + (résidents et non-résidents de la Communauté de Communes de Sénart)
- Pass Performance et Performance + (résidents et non-résidents de la Communauté de Communes de Sénart)
- Pass Ecole de Natation.

Les prélèvements seront effectués sur une durée de 11 mois maximum, à compter du mois suivant la signature du contrat de souscription et d'abonnement.

La mise en place de prélèvements automatiques mensuels représente des frais de dossier d'un montant de 25 €. A l'accueil de Centre Aquatique Nymphéa, le premier règlement est réalisé par chèque, par carte bancaire ou en espèces. Les prélèvements interviendront le 5 de chaque mois à commencer par le mois qui suit la souscription. Le bénéfice de cette option est soumis à autorisation de Centre Aquatique Nymphéa. Il sera demandé au souscripteur de se munir d'un relevé d'identité bancaire, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour les résidents des communautés de communes de Sénart.

**4.2.2 Difficultés financières**

Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à un remboursement sauf conditions mentionnées à l'article 6.

**4.2.3 Tout mois commencé est dû par l'adhérent.**

**Art 5 Clause résolutoires**

La clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit.

Dans les cas où un abonné :

- VI- Prêterait sa carte à toute autre personne ;
- VII- Aurait des propos agressifs, insultants envers les membres du personnel et / ou des clients du pôle, ou un comportement de nature à troubler et / ou à gêner
- VIII- la tranquillité des autres membres et usagers
- IX- Commettrait des actes de violence au sein du Centre Aquatique;
- X- Serait en détention d'alcool au sein du Centre Aquatique ;
- XI- Se livrerait à des actes de vol ou de dégradation intentionnelle ;
- XII- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- XIII- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ou du règlement intérieur ;
- XIV- Aurait fait une fausse déclaration concernant toute ou partie des informations figurant sur le contrat d'abonnement.



Centre Aquatique NYPHEA  
48 allée des sports  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
tél : 01.64.13.67.20

SARL CICERON  
48 allée des sports  
77550 MOISSY CRAMAYEL

SARL au capital  
de 1500 €  
APE 9329Z



#### **Art 6 Prix**

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aquatique Nymphéa. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur le format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en TTC. A tout moment, ils sont susceptibles de modification et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation de justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel réservé aux résidents de la Communauté de Communes de Sénart.

#### **Art 7 Responsabilité**

L'abonné s'engage à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur du Centre Aquatique Nymphéa en ce sens.

#### **Art 8 Accès au Centre Aquatique Nymphéa**

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titre d'entrée à toute personne ne présentant manifestement les garanties de sobriété et de bonne tenue, conformément au règlement intérieur.

#### **Art 9 Accès aux activités aquatiques**

La réservation à l'accueil ou via le site internet est très fortement recommandé pour vous assurer du nombre de places suffisant pour votre participation.

#### **Art 10 Sanctions et Résiliations**

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquate, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public est passible de sanctions pouvant aller de l'exclusion temporaire de Centre Aquatique Nymphéa à l'exclusion définitive et/ ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit de remboursement des sommes versées. L'article 4A du contrat d'abonnement sera alors appliqué de plein droit.

#### **Art 11 Réclamations**

Toute réclamation sera adressée au Centre Aquatique Nymphéa par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à un membre de l'équipe du pôle.

#### **Art 12 Sécurité**

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer aux clients un autre créneau sur un horaire et / ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

#### **Art 13 Clauses limitatives de responsabilité et certificat médical**

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit dès l'inscription à une formule d'abonnements, un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités nautiques et sportives datant de moins de 3 mois et un justificatif de domicile pour les résidents des communautés de communes de Sénart.

A défaut, la Direction sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

#### **Art 14 Non utilisation**

D'une manière générale la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

#### **Art 15 Arrêts techniques et fermetures**

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité sous quelque forme que ce soit ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

#### **Art 16 Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de la Piscine Sports & Loisirs De Saint Jean De Luz. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord exprès et préalable du client.



**Centre Aquatique NYPHEA**  
48 allée des sports  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
tél : 01.64.13.67.20

SARL CICERON  
48 allée des sports  
77550 MOISSY CRAMAYEL

SARL au capital  
de 1500 €  
APE 9329Z

